



UN TRIANGLE ROUGE

Le calendrier français présente au moins 6 jours fériés par an.
 Sur ces 6, 3 ne sont pas liés à la religion et 1 sur ces 3 n'a rien à voir avec un conflit mondial.
 Il est acquit pour tous et ne saurait être remis en cause, tant il est entré dans la vie sociale des français et pas que.

Mais d'où vient-il ce 1er mai ?

Le 1er mai 1886, 200 000 travailleurs américains obtiennent la journée de 8 heures. Les syndicats portaient cette revendication depuis le 1er mai 1884. En effet, la date du 1er mai était un symbole et correspondait alors au premier jour de l'année comptable des entreprises.

Mais c'est une victoire au goût amer, car tous les travailleurs n'ont pas obtenu satisfaction.

Une grève démarre alors et de violents affrontements éclatent à Chicago et le 3 mai, 3 ouvriers sont tués.

L'idée d'une journée annuelle de revendications naît à la même époque en Europe.

Le premier 1er mai se déroule en 1890 en France.

Les ouvriers défilent pour demander la journée de huit heures. Ils portent un **triangle rouge** à la boutonnière. Ses trois côtés symbolisent le partage du temps entre le travail, le loisir et le sommeil.

C'est en 1948 que le 1er mai devient férié et chômé.

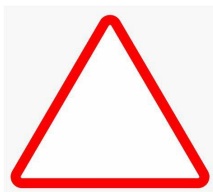
Jamais il ne faudra oublier que ce jour férié, journée de fête du travail et des travailleurs, banalisé par les habitudes et les brins de muguet, est né de la volonté et le courage de nos anciens dans leurs combats à rendre nos vies meilleures.

Le 1er mai 2025, on se retrouve à :

Chambéry, place de la Sasson à 10h

Albertville, place de l'Europe à 10h30

St Jean de Maurienne, place du Champ de Foire à 10Hh



***Le ministère décroche les FISl,
attention aux balles perdues !***

Le 28 mars 2025 s'est tenu un groupe de travail sur la Fiche Interministérielle de Situation Individuelle suite à la mise à disposition, sans concertation, pour chaque agent-e sa FISl via l'ENSAP.

Pour la CGT Finances, cette absence de concertation soulève beaucoup de questions sur l'utilisation de ces fiches et potentiellement leurs caractères discriminants.

Si la secrétaire générale du ministère reconnaît la problématique née de cette FISl déposée sans aucune concertation, elle rappelle que ce dispositif interministériel à vocation à simplifier les données individuelles pour la prise en charge par une administration A d'un agent venant d'une administration B.

Sur ces fiches, au delà des erreurs devant être rectifiées, devraient être également supprimés *le motif d'absence pour grève* et certaines qualifications concernant la filiation (adoption, légitime).

Par contre il est affirmé que le nombre d'absences en congés maladie est une donnée obligatoire !

Pour la CGT, cela n'est pas suffisant et il reste à préciser :

- qui aura accès à ces données ?
- quel intérêt y a t-il à connaître l'ensemble des éléments liés à une activité syndicale ?
- quel est l'intérêt à connaître la nature des autorisations d'absence (enfant en situation de handicap, religieuses ...)

Si le ministère s'engage à revoir sa copie et sa communication, il n'en reste pas moins vrai pour autant que les questions pointées sont d'une grande importance, notamment au regard de la crainte justifiée sur les éventuelles futures discriminations.

C'est pourquoi, la CGT appelle les agent-e-s de la DGFIP à vérifier via leur ENSAP la teneur de leur FISl et à faire remonter toutes les anomalies constatées tant à la hiérarchie qu'à la CGT via sa boîte mail ci-dessous.



Chaque année à cette période, au delà du printemps de mars, des cloches de Pâques et des muguet du 1er mai, c'est la déclinaison en local des suppressions d'emplois décidés au niveau national par le gouvernement.

Pendant que des enfants cherchent des oeufs, des parents (peut-être les leurs) cherchent où sont les emplois à faire disparaître.

A la DDFIP de Savoie, c'est un exercice devenu familier et cette année encore on a trouvé !

10

Et ce sont au final 10 emplois C qui disparaissent en Savoie !

12 suppressions : 4 au SPFE / 2 au SIE Chambéry / 1 au SGC Aix / 1 au SGC Chambéry / 2 au SGC Moûtiers / 1 au SGC St Jean / 1 à la TPH

2 créations : 1 au SIP Albertville / 1 au SGC antenne de Bourg St Maurice

Par contre il y aura deux A de plus (assistant de prévention et PRS).

Moralité : moins d'exécutants et plus d'encadrants !

C'est à nouveau l'armée mexicaine qui profite.

Gageons qu'à l'avenir notre direction, ainsi renforcée, saura faire face aux giboulées et autres turbulences qui ne manqueront pas de venir troubler la quiétude savoyarde. Après tout, le printemps c'est aussi le réveil de nos marmottes.

C'est quand même bizarre de continuer à supprimer des emplois et donc d'augmenter potentiellement le nombre de chômeurs, alors même que notre 1er ministre, pas si bête bien qu'il rame, déclare que nous ne travaillons pas assez !?

N'est-ce pas là une dichotomie au sens du Larousse ?

La dichotomie désigne la division de quelque chose en deux éléments opposés



CONGE DE MALADIE ORDINAIRE

Si le gouvernement a renoncé à étendre de un à trois le nombre de jours de carence des fonctionnaires, il a par contre mis en œuvre la mesure de baisse de l'indemnisation de CMO.

Malgré un vote défavorable des organisations syndicales et des employeurs territoriaux et hospitaliers, ce qui est plutôt rare, les décrets ont été publiés le 28 février.

Conséquence : pour tous les agents publics, l'indemnisation du CMO passe de 100 à 90% au 1er mars 2025 et aura de fait un impact sur le traitement et sur le régime des primes et indemnités.



Désormais pour toute question relative à vos demandes d'ordre syndical, **un seul** CONTACT DE LA SECTION CGT
FINANCES PUBLIQUES SAVOIE
cgtfip73@gmail.com